

Éthique, déontologie et prévention des VHSS en conservatoire

Action de formation professionnelle continue

6 heures - 1 jour, hors pauses

Présentiel - formation proposée en intra ou sur site

CFPM FRANCE - 425 cours Émile Zola, 69100 Villeurbanne - 09 72 23 36 72 - contact@cfpmfrance.com

1. Objectifs de la formation

Permettre aux équipes de direction, d'encadrement et de coordination d'un conservatoire (ou établissement d'enseignement artistique territorial) de concevoir, formaliser et déployer une charte éthique et déontologique centrée sur la dimension pédagogique et la relation aux publics, en intégrant :

- les repères de déontologie professionnelle applicables au contexte d'enseignement artistique ;
- la prévention des VHSS (violences et harcèlements sexistes et sexuels) par des règles, postures et procédures internes claires ;
- la posture pédagogique attendue (cadre, juste distance, exemplarité, sécurité des apprenants) ;
- la neutralité et la responsabilité dans l'exercice des missions de service public ;
- une méthodologie opérationnelle d'élaboration, de concertation, d'appropriation et d'actualisation de la charte.

2. Public visé

- Direction et direction adjointe de conservatoire / école de musique territoriale.
- Responsables pédagogiques, coordinateurs, chefs de département/pôle.
- Référents prévention (VSS, QVCT), référents égalité, référents intégrité, personnels encadrants.
- Enseignants et personnels administratifs amenés à contribuer à l'écriture et au déploiement de la charte.

3. Prérequis

- Exercer (ou se préparer à exercer) une responsabilité d'encadrement, de coordination ou de pilotage pédagogique.
- Disposer si possible d'éléments existants : règlement intérieur, protocole de signalement, chartes/notes internes, livret d'accueil, ou à défaut une description des pratiques actuelles (anonymisée).

4. Durée et organisation

- Durée : 1 jour – 6 h de formation (hors pauses).
- Alternance d'apports, études de cas, mises en situation et atelier de co-construction.
- Objectif de sortie : un prototype de charte (structure + principes + règles clés) et un plan de déploiement .

5. Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active : ateliers guidés, analyse de situations professionnelles, co-construction de livrables.
- Mises en situation : posture et communication en cas de "zone grise", recadrage, gestion d'alertes.
- Études de cas : situations typiques en établissement artistique (relation pédagogique, auditions, évaluations, accompagnement individuel, déplacements/sorties, communication numérique).
- Production de livrables : canevas de charte, clauses types, schéma de gouvernance, procédure de traitement des signalements (niveau opératoire).

6. Moyens pédagogiques et matériels

- Salle équipée : vidéoprojecteur/écran, paperboard, supports d'animation.
- Remise de supports numériques : canevas de charte, check-list "prévention VHSS", trame de déploiement et d'évaluation.

7. Programme détaillé

Jour 1 (6 h formation) – Concevoir une charte éthique et déontologique opérationnelle 1) Cadrage : finalités et périmètre d'une charte (dimension pédagogique) (0h45)

- À quoi sert une charte : cadre commun, protection des publics et des agents, repères de posture, prévention, cohérence managériale.
- Ce qu'une charte n'est pas : un document "déclaratif" sans règles concrètes, ni un texte purement juridique. 2) Déontologie professionnelle en conservatoire : repères applicables au quotidien (1h15)
- Principes : exemplarité, intégrité, loyauté, équité, confidentialité, prévention des conflits d'intérêts.
- Situations sensibles : favoritisme perçu, évaluations/auditions, relations hors temps de cours, cadeaux/invitations, communication avec les familles. 3) Neutralité et responsabilité : posture de service public et communication (1h00)
- Neutralité dans l'acte pédagogique et dans la relation aux usagers : respect des personnes, non-discrimination, gestion des opinions.
- Responsabilité professionnelle : traçabilité, signalement, devoir d'alerte interne, protection des mineurs et publics vulnérables (approche opérationnelle, sans "cours de droit"). 4) Prévention VHSS : prévention primaire + conduite à tenir (1h30)
- Définir et reconnaître : harcèlement, violences, propos/gestes sexistes, atteintes à l'intégrité, "zones grises".
- Prévenir : règles de juste distance, cadre des cours individuels, locaux (visibilité), déplacements/sorties, canaux numériques, auditions/événements.
- Réagir : accueil de la parole, sécurisation, orientation, traçabilité, articulation rôle direction/encadrants/référents. 5) Posture pédagogique : cadre, juste distance, autorité bienveillante (0h45)
- Poser le cadre : règles, limites, évaluations, feedbacks, respect mutuel.
- Pratiques pédagogiques protectrices : transparence, contractualisation pédagogique, gestion des interactions (mineurs/majeurs), prévention des situations à risque. 6) Atelier – Méthodologie d'élaboration d'une charte (co-construction) (0h45)
- Étapes : diagnostic → concertation → rédaction → validation → appropriation → diffusion → mise à jour.
- Livrables : structure de charte, règles clés, schéma de gouvernance (qui fait quoi), protocole simplifié d'alerte/signalement, plan de communication interne.
- Production : prototype de charte (1 à 2 pages) + plan de déploiement (30/60/90 jours). Clôture et évaluation à chaud (0h15)
- Quiz court + restitution des livrables + engagement individuel ("1 action de déploiement").

8. Compétences visées et modalités d'évaluation

Compétence 1 – Appliquer des repères de déontologie professionnelle en contexte pédagogique

- Objectif opérationnel : identifier les situations à risque et adopter une conduite professionnelle alignée sur l'éthique de service public.
- Contenus principaux : repères déontologiques, dilemmes fréquents, arbitrages et traçabilité.
- Évaluation associée : étude de cas (analyse + décision + justification).
- Critères / seuil de réussite : décision argumentée, respect du cadre, prise en compte des risques et des publics.

Compétence 2 – Adopter une posture pédagogique protectrice (juste distance, cadre, équité)

- Objectif opérationnel : formaliser des règles et pratiques pédagogiques qui sécurisent la relation enseignant-élève/usager.
- Contenus principaux : cadre pédagogique, juste distance, communication et recadrage, gestion des situations "zones grises".
- Évaluation associée : mise en situation (recadrage/communication) + grille d'observation.

CFPM FRANCE | Univers ENSEIGNER & PILOTER

- Critères / seuil de réussite : cadre explicite, communication respectueuse, limites posées, solution praticable.

Compétence 3 – Prévenir les VHSS par des mesures concrètes et une conduite à tenir opérationnelle

- Objectif opérationnel : définir des mesures de prévention et une conduite à tenir en cas de signalement/alerte.
- Contenus principaux : prévention primaire, repérage, accueil de la parole, sécurisation, orientation, traçabilité interne.
- Évaluation associée : scénario “alerte” (actions à mener + message à produire + traçabilité).
- Critères / seuil de réussite : protection prioritaire, respect de la confidentialité, actions ordonnées, transmission interne sécurisée.

Compétence 4 – Élaborer une charte éthique et déontologique déployable et évaluée

- Objectif opérationnel : produire une structure de charte et un plan de déploiement/appropriation.
- Contenus principaux : méthodologie, concertation, rédaction, gouvernance, diffusion, actualisation, indicateurs simples.
- Évaluation associée : livrable “prototype de charte + plan 30/60/90 jours”.
- Critères / seuil de réussite : document clair et actionnable, règles concrètes, responsabilités définies, modalités de suivi prévues.

9. Validation de la formation

Attestation de fin de formation (selon modalités en vigueur) et synthèse des acquis (livrables + plan d'action).

10. Encadrement pédagogique

Intervenant(s) CFPM : expert(s) en déontologie appliquée aux environnements pédagogiques, prévention VHSS, posture professionnelle et ingénierie de chartes/procédures internes (approche opérationnelle, centrée sur la pédagogie et l'organisation).

11. Accessibilité et prise en compte du handicap

- Analyse individualisée des besoins d'adaptation (rythme, supports, organisation de la salle, aides techniques).
- Aménagement possible des modalités d'évaluation (tiers-temps, assistance technique, ajustement des exercices pratiques, salle dédiée).
- Contact avec le référent handicap CFPM en amont de l'entrée en formation, avec formalisation écrite des aménagements retenus.

12. Transfert en situation professionnelle et suites de parcours

- Finalisation et adoption d'une charte partagée (direction/équipes) ;
- Mise en place de rituels d'appropriation (réunions, livret d'accueil, affichage, sensibilisation) ;
- Déploiement d'un protocole interne de prévention/alerte et d'un dispositif de suivi/amélioration continue.

13. Documents remis aux participants

- Support de formation (PDF).
- Kit d'outils : canevas de charte, clauses types, check-list prévention VHSS, trame de déploiement (30/60/90 jours), mini-tableau de suivi.

14. Sanction de la formation

Attestation de réalisation / présence, conformément aux exigences de l'action.